C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 16 janvier 2021, à 14h par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre par mesure de prudence à cause de la Covid-19, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Messieurs les conseillers : Monsieur Philippe Couture

Monsieur Peter Richardson Monsieur Éric Lessard Monsieur Jean Cloutier Madame Barbara McDonald Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

- 1. Résolution 2021-01-01 Adoption de l'ordre du jour
 - 1. Adoption de l'ordre du jour;
 - 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
 - 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2020;
 - 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
 - 5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
 - 5.3. Mont-Tremblant
 - 5.4. Rapport des comités Agglo
 - 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
 - 7. Règlements:
 - 7.1 Avis de motion : Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme
 - 7.2 Avis de motion : Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage
 - 7.3 Avis de motion : Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement
 - 7.4 Avis de motion : Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction
 - 7.5 Avis de motion : Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats
 - 7.6 Avis de motion : Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 7.7 Avis de motion : Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels

- 7.8 Avis de motion : Règlement numéro 2020-12 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2021
- 7.9 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme
- 7.10 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage
- 7.11 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement
- 7.12 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction
- 7.13 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats
- 7.14 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 7.15 Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels
- 7.16 Dépôt du Règlement 2020-12 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2021
- 7.17 Adoption du Règlement 2020-13 sur le traitement des membres du conseil municipal;
- 8. Administration:
 - 8.1. Demande de subvention pour Emploi Été Canada (EEC)
 - 8.2. Signature contrat avec préposé à l'urbanisme et communications
 - 8.3. Appui à la municipalité de Labelle Sentier pédestre
 - 8.4. Adhésion FQM
- 9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité des finances et administration :
 - 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2020;
 - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
- 10. Acceptation de correspondance;
- 11. Affaires nouvelles;
- 12. Période d'intervention des membres du conseil;
- 13. Deuxième période de questions;
- 14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.
- 3. Résolution 2021-01-02 Séance ordinaire du 12 décembre 2020, et séance extraordinaire budgétaire du 12 décembre 2020

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2020, ainsi que la séance extraordinaire budgétaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2021-01-03 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 59 744,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
 - 5.3. Ville de Mont-Tremblant; et
 - 5.4. Rapport des comités Agglo.
- 6. Résolution 2021-01-04 Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice* de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU:

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 18 janvier 2021 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7. Règlements
- 7.1 Avis de motion : Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Avis de motion : Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian de Varennes qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.3 Avis de motion : Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.4 Avis de motion : Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction, et dispense de lecture dudit règlement est accordée

7.5 Avis de motion: Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats, et dispense de lecture dudit règlement est accordée

7.6 Avis de motion : Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Eric Lessard qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et dispense de lecture dudit règlement est accordée

7.7 Avis de motion : Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.8 Avis de motion: Règlement 2020-12 fixant les taux de la taxe foncière générale

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé "Règlement 2020-12 fixant les taux de la taxe foncière générale" est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement 2020-12 fixant les taux de la taxe foncière générale, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.9 Résolution 2021-01-05 - Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.10 Résolution 2021-01-06 - Dépôt du projet de : Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.11 Résolution 2021-01-07 - Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil

municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.12 Résolution 2021-01-08 - Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.13 Résolution 2021-01-09 - Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.14 Résolution 2021-01-10 - Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.15 Résolution 2021-01-11 - Dépôt du projet de Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.16 Résolution 2021-01-12 - Adoption du Règlement 2020-13 sur le traitement des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur Philippe Couture lors de la séance du 12 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été déposé le 12 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement suivant soit adopté :

RÈGLEMENT 2020-13 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* permet au conseil de fixer, par règlement, la rémunération de son maire et de ses autres membres ainsi que toute rémunération additionnelle pour tout poste particulier précisé à l'article 2 de la loi;

CONSIDÉRANT QUE ladite loi prévoit que tout membre du conseil reçoit, en plus de toute rémunération fixée par règlement, une allocation de dépenses à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste qu'il ne se fait pas rembourser autrement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion à l'effet de l'adoption des présentes a été donné lors de la séance du conseil de la Municipalité tenue le 12 décembre 2020 et que présentation du projet de règlement a été faite par la mairesse, madame Kimberly Meyer.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le présent règlement numéro 2020-13 relatif à la rémunération des membres du conseil municipal de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus décrit fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Objet

Le présent règlement fixe une rémunération annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité, le tout pour l'exercice financier 2021 et pour les exercices financiers suivants.

ARTICLE 3 Rémunération de base

La rémunération annuelle de base de la mairesse est fixée à TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT DOLLARS ET SOIXANTE HUIT CENTS (31 888,68\$)

La rémunération annuelle de base des conseillers est fixée à VINGT SIX MILLE HUIT CENT SEIZE DOLLARS ET TRENTE DEUX CENTS (26 816,32).

Compris dans les montants établis par le présent règlement, l'allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base telle que fixée par la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001),* abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 4 Rémunération additionnelle

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur de certains élus, ci-après décrits, selon les modalités indiquées:

- 4.1 Une rémunération additionnelle est accordée en faveur de tout conseiller qui siège au comité consultatif d'urbanisme. Cette rémunération est fixée à soixante dollars (60\$) par séance à laquelle participe le conseiller;
- 4.2 Une rémunération additionnelle de soixante dollars (60\$) est accordée en faveur de tout conseiller qui assiste à une réunion d'un des comités du conseil de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant après y avoir été délégué par résolution du conseil.

ARTICLE 5 Indexation

Les montants tels qu'établis par le présent règlement seront indexés à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la Loi.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable du pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada.

ARTICLE 6 Remplacement du maire

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de SEPT (7) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période, au prorata des jours que le maire a été remplacé. Cette somme ne sera pas retirée du salaire du maire.

ARTICLE 7 Application

Les dispositions contenues au présent règlement prennent effet rétroactivement au 1er janvier 2021.

ARTICLE 8 Abrogation

Le présent règlement abroge et annule toutes dispositions antérieures portant sur l'objet des présentes notamment le règlement numéro 2006-02 ainsi que toutes autres réglementations et dispositions incompatibles et leurs amendements, avec les présentes.

ARTICLE 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

7.17 Résolution 2021-01-13 - Dépôt du Règlement 2020-12 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2021.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement suivant soit déposé :

RÈGLEMENT 2020-12 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE

ARTICLE 1

Pour l'exercice financier 2021, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables une taxe foncière générale de 0,185 \$ par 100 \$ d'évaluation des biens fonds imposables, telle que portée au rôle d'évaluation pour le budget général du fonds d'administration ;

MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES ET INTÉRÊTS

ARTICLE 2

La taxe municipale doit être payée en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes et des compensations est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement de la taxe municipale doit être effectué au plus tard le premier avril 2021 et le deuxième versement doit être effectué au plus tard le premier juillet 2021;

ARTICLE 3

Les prescriptions de l'article 2 s'appliquent également à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que le deuxième versement, s'il y a lieu, doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

ARTICLE 4

En conformité avec l'alinéa 3 de l'article 252 de la <u>Loi sur la fiscalité municipale</u>, le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 252 de ladite Loi, seul le versement alors dû devient exigible.

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS SUR LES ARRÉRAGES ARTICLE 5

Les montants impayés portent intérêts au taux annuel de 12% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 6

Des frais de 5 \$ seront ajoutés au montant des taxes, à chaque rappel écrit des montants dus. Des frais de 15 \$ seront exigibles pour tous les effets bancaires sans provision ou arrêt de paiement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, et sera rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

8.1 Résolution 2021-01-14 - Demande de subvention pour Emploi Été Canada (EEC)

CONSIDÉRANT l'existence de la bourse Emploi Été Canada qui pourrait servir à employer un étudiant pendant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité de la municipalité pour demander la bourse ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale de faire la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2021-01-15 - Signature contrat avec préposé à l'urbanisme et en communications

CONSIDÉRANT la nécessite de la municipalité de renouveler le contrat d'emploi du préposé d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la directrice générale de signer le contrat d'emploi avec le préposé.

8.3 Résolution 2021-01-16 - Appui à la municipalité de Labelle – Sentier pédestre

CONSIDÉRANT que la municipalité de Labelle projette faire la demande pour la construction d'un stationnement sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que pour se faire, les sentiers de la montagne verte, dont une partie importante se trouve sur le territoire de la municipalité, doivent être répertorié par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Labelle requiert l'appui de la municipalité afin de faire la

demande pour le stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire répertorier les sentiers de la

montagne verte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

D'APPUYER la municipalité de Labelle dans ses démarches afin de faire la demande pour un

stationnement sur leur territoire;

D'AUTORISER la municipalité de Labelle à entretenir et prendre en charge la gestion des sentiers

de la Montagne-Verte sur son territoire; et

DE SE RÉSERVER le droit de négocier avec la municipalité de Labelle, le moment venu, les détails

concernant le partage des responsabilités de chacune des municipalités concernant ce sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2021-01-17 - Adhésion Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT la possibilité d'adhérer à la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU:

QUE la directrice générale procède à l'adhésion de la municipalité à la FQM.

ADOPTÉE EN UNANIMITÉ.

1. Rapport des comités

11

se terminant le 31 décembre 2020			
9.2 Comité consultatif en urbanisme : S\(0		
10. Acceptation de correspondance : aucune			
11. Affaires nouvelles : aucune			
12. Période d'intervention des membres du	conseil : aucune		
 13. Période de questions - 14. Résolution 2021-01-18 - Clôture et levée de la séance IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture 			
		ET RÉSOLU	
		QUE la séance soit levée à 14 h55.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.			
Madame Kimberly Meyer	Madame Stéphanie Carrière		
Mairesse	Secrétaire-trésorière		

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période